



**Arrêté n°2019-20-B**

**ARRETE PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATION ET DE VACANCE DE POSTE POUR LA PERIODE DU 19/04/2019 au 23/04/2019**

Le Président,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 23 et 41,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 42 à 46,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B, et C transmises par les collectivités du département des Vosges au Centre de Gestion,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des vacances et créations d'emplois établie pour la période du 19/04/2019 au 23/04/2019 comporte :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
0	0	2

réparties selon l'annexe ci-jointe.

**Article 2** : Le document annexe au présent arrêté est transmis aux collectivités et établissements pour affichage.

**Article 3** : Le Président du Centre de gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : Le Président du Centre de gestion charge ses services de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au représentant le l'Etat.

Fait à Epinal, le 23/04/2019  
Le Président,

DocuSigned by:  
  
 63EF9B72E53C4CB...

Michel BALLAND  
Maire délégué de GIRMONT



## Publicité des déclarations de créations ou vacances d'emplois - Catégories A-B-C

Arrêté n°2019-20-B du 23/04/2019  
Période du 19/04/2019 au 23/04/2019

Nom de la Collectivité	Grade	Service	Durée hebdomadaire	Numéro
BOCQUEGNEY	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TECHNIQUE	6 H 00	2019 - 719
GERBEPAL	ADJOINT TECHNIQUE	ECOLE	22 H 35	2019 - 720

---

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DES VOSGES**

28, rue de la clé d'or - CS70055 - 88026 EPINAL Cedex - Tél : 03.26.35.63.10 - site : [www.cdg88.fr](http://www.cdg88.fr) - email : [cdg88@cdg88.fr](mailto:cdg88@cdg88.fr)

REÇU EN PREFECTURE  
le 18/06/2019  
Application agréée E-legalite.com